

AUTO-ÉCOLE RENOIR

SARL AIN

12 Place Monprofit, 49100 Angers

Tel : 09.73.27.26.13 | @ : renoirautoecole@gmail.com | Site : www.autoecolerenoir.com

N° agrément : E 24 049 00 030 - SIRET : 898 911 524 00012 - N° d'activité professionnelle : 52490387749

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION

Avant la formation

Après avoir complété les renseignements administratifs de la fiche d'évaluation (en P.J), les exercices pratiques auront lieu sur un parc de stationnement ou sur une voie assez large et peu fréquentée puis sur un parcours adapté et bien connu du formateur.

L'évaluation de départ doit impérativement avoir lieu avant la signature du contrat, donc, avant de commencer la formation théorique et pratique.

L'heure d'évaluation n'appartient pas aux « 20 heures minimum de formation ». L'évaluation est réalisée en voiture avec un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner qui complètera la fiche d'évaluation dont le modèle est affiché à l'intérieur de l'auto-école. Cette évaluation est obligatoire mais ne vous engage pas à l'auto-école, il vous est toujours possible d'en changer. Si vous n'êtes pas satisfait du nombre d'heures prévisionnel de cours de conduite annoncé, ou d'un quelconque élément vous pouvez faire appel à une autre auto-école et faire une nouvelle estimation.

L'intérêt de cette heure est de permettre une évaluation, aussi objective que possible, ayant pour résultat de proposer une durée de formation qui corresponde à vos capacités.

Moyen :

L'évaluation se déroule en situation de conduite hors et en circulation à bord d'un véhicule école avec un enseignant et un support sur tablette.

Durée :

Elle dure environ 55 minutes.

Détail des compétences évaluées :

- Les renseignements d'ordre général
- L'expérience de la conduite
- Les connaissances du véhicule
- L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Les habiletés sur l'installation au poste de conduite, le démarrage/arrêt et la manipulation du volant
- La compréhension et la mémoire
- Les capacités de perception
- L'émotivité

1/ Les renseignements d'ordre général

Ils seront recueillis lors du premier contact avec l'élève (âge, niveau scolaire, profession, compréhension de la langue française, l'élève porte-t-il des lunettes ? des lentilles ?). Un test de vue pourra être demandé (Test de vision affiché à l'Auto-école)

2/ L'expérience de la conduite :

L'expérience de la conduite antérieurement acquise par certains élèves facilite généralement l'apprentissage. On posera les questions suivantes :

AUTO-ÉCOLE RENOIR

SARL AIN

12 Place Monprofit, 49100 Angers

Tel : 09.73.27.26.13 | @ : renoirautoecole@gmail.com | Site : www.autoecolerenoir.com

N° agrément : E 24 049 00 030 - SIRET : 898 911 524 00012 - N° d'activité professionnelle : 52490387749

Êtes-vous titulaire d'un permis de conduire ? avez-vous déjà conduit une voiture ? avec qui avez-vous conduit ? où avez-vous conduit ?

3/ La connaissance du véhicule :

Pour évaluer vos connaissances le formateur vous posera quelques questions :

- Sur la direction
- Sur la boîte de vitesse
- Sur l'embrayage
- Sur le freinage

4/ Les attitudes à l'égard de l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière :

Entretien avec le candidat sur des sujets divers mais au cours duquel on posera deux questions spécifiques liées à la conduite.

5/ Les habiletés :

Le formateur regardera comment de manière spontanée vous vous installez dans le véhicule, comment vous manipulez le volant et si vous maîtrisez le départ et l'arrêt du véhicule.

6/ La compréhension et la mémoire :

Le formateur évalue votre rapidité de compréhension et votre mémorisation.

7/ La perception :

Les capacités perceptives de l'élève seront évaluées au cours d'exercices de conduite à allure normale sur route et en ville.

8/ L'émotivité :

Les réactions émotives seront observées pendant toute la durée de la formation. On portera l'attention sur les points concernant les réactions générales (paroles, gestes divers...) ainsi que sur la crispation des gestes.

Le résultat de l'évaluation :

Le formateur vous donnera un nombre approximatif d'heures que vous devrez effectuer. (Un minimum de 20 heures est obligatoire pour la formation B et 13 heures pour la formation B78) et ce nombre peut être supérieur en fonction des difficultés que vous pouvez rencontrer lors de votre formation.

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, au moins un bilan de vos compétences est organisé permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/maine-et-loire/angers/auto-ecole-renoir>